

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
du
15 Novembre 2005
Compte-Rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 15 Novembre 2005, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 8 Novembre 2005

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf M.M. Bouvier, Michel et Bouchet, excusés

Procurations ont été données par :

Mme Bouvier	à	Mme Solanas
Mme Michel	à	Mme Chamot
M Bouchet	à	M P. Bruyère

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice	:	29
Présents	:	26
Votants	:	29

Madame Gisèle BARBALAT est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance publique du 18 Octobre 2005, présenté par Madame Evelyne BRUYERE 1^{er} Maire-Adjoint, est adopté à l'unanimité.

05-97 ETAT DE TAXES ET DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'admettre en non-valeur l'état, présenté par Monsieur le Trésorier Principal, de taxes et produits irrécouvrables relatif aux services de l'eau et des poubelles gérés par la commune jusqu'au 31 Décembre 2000 pour un montant total de 1 699,71 €.

05-98 BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 6 abstentions (MM Lyard, Dufournet, Schmutz, Jacob, Carrier, Chappaz par cohérence avec leur vote lors du Budget Primitif) et 3 contre (MM Bolon, Santilli, Sarzier par cohérence avec leur vote lors du Budget Primitif)

- **Décide** d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2005, comme suit :

Exploitation

Dépenses	+ 244 200,00
Recettes	+ 244 200,00

Investissement

Dépenses	+ 754 300,00
Recettes	+ 754 300,00

En réponse à une interrogation relative au dossier de la ferme de Macully, Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a préempté conformément à la décision du Conseil et que la consultation de plusieurs offices HLM a permis de retenir le projet de l'Immobilière Rhône-Alpes pour la réalisation de 15 logements locatifs auxquels 10 autres pourront être ajoutés en prolongement suivant les résultats de l'étude en cours.

05-99 OPERATION NEZ ROUGE - SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accorder au Comité "Opération nez rouge" une subvention de 100 €.

05-100 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DE SOLIDARITE DU PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accorder au Groupement de solidarité du personnel communal une subvention de 1 900 €.

05-101 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, MM Mangiarotti, Brunier, Solanas et Sarzier n'ayant participé ni à la discussion ni au vote, par 17 voix pour, 6 abstentions (MM Lyard, Dufournet, Schmutz, Jacob, Carrier, Chappaz parce qu'ils trouvent le mode d'attribution compliqué) et 2 contre (MM Bolon, Santilli parce qu'ils estiment qu'il y a iniquité de traitement entre les associations)

- **Attribue** aux associations les subventions suivantes

Poisy Animation Jeunes.....	3 901,00 €
C.S. Poisy Football.....	9 542,00 €
Groupe musical et Rallye Trompes.....	588,00 €
Tennis club	1 630,00 €
Ecole de Musique.....	1 027,00 €
Ski club	3 361,00 €
Connaître et Protéger la Nature	292,00 €
Tennis de table.....	1 623,00 €
Troupe théâtrale "l'Estrade".....	195,00 €
USEP Chef-Lieu.....	532,00 €
USEP Brassilly	373,00 €
Mutuelle Intercommunale du Personnel Territorial	165,00 €
Le Foyer de Lovagny	224,00 €
Club du 3 ^{ème} âge	500,00 €
Groupement des Anciens Combattants (comité de liaison)	150,00 €
Anciens combattants d'AFN.....	150,00 €
Amicale des Anciens sapeurs-pompiers.....	150,00 €
Comité des Fêtes	150,00 €
Association de la Prévention Routière.....	150,00 €

TOTAL 24 703,00 €

05-102 MARCHE DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N° 1 AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n° 1 relatif au lot n° 1 du marché de nettoyage des bâtiments communaux dont les termes sont les suivants

Lot n°1 nettoyage locaux (extension Brassilly) Avenant n° 1			
Marché initial	80 355,95 €	ht/an	
Avenant	6 240,00 €	ht/an	
Nouveau marché	86 595,95 €	ht/an	(+ 7,76 %)
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

05-103 MARCHE DES VESTIAIRES DES TERRAINS DE FOOT - AVENANT N°1 LOT N° 14 PLOMBERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n° 1 relatif au lot n°14 plomberie- sanitaires du marché des vestiaires des terrains de foot dont les termes sont les suivants

Vestiaires terrains de foot - Lot n° 14 - Plomberie, sanitaires - Avenant n°1			
Marché initial	94 893,01	ht	
Avenant	3 426,26	ht	
Nouveau marché	98 319,27	ht	(+ 3,61 %)
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

05-104 TRANSFERT DU CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE LA COMMUNE DE CRAN-GEVRIER A LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Le Conseil Municipal, par 18 voix contre, 2 abstentions (Mmes Barbalat et Solanas) et 9 voix pour (MM Lyard, Dufournet, Schmutz, Jacob, Carrier, Chappaz, Bolon, Santilli, Sarzier) d'une part,

- **Décide** de refuser le transfert au 1^{er} Janvier 2006 du Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de la commune de Cran-Gevrier à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy

et, par 18 voix pour et 2 abstentions (Mmes Barbalat et Solanas), les conseillers ayant accepté le transfert au 1^{er} janvier 2006 ne prenant pas part au vote :

- **Demande** à surseoir au 1^{er} Janvier 2008 pour le transfert du Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de la commune de Cran-Gevrier à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy

05-105 TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATSEM 2EME CLASSE EN ATSEM 1ERE CLASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir, à compter du 1^{er} Janvier 2006, un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée annualisée de 32,08/35^{ème}.
- **Dit** que, parallèlement, le poste d'ATSEM 2^{ème} classe occupé par l'intéressée sera fermé à compter de sa nomination sur le poste d'ATSEM 1^{ère} classe

05-106 TRANSFORMATION DE 4 POSTES D'AGENT D'ENTRETIEN EN AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir, à compter du 1^{er} Janvier 2006, 4 postes d'agent d'entretien qualifié à temps équivalent (3 postes à temps complet et 1 poste à 27,55/35^{ème} en durée annualisée)
- **Dit** que, parallèlement, les postes d'agent d'entretien occupés par les intéressés seront fermés à compter de leur nomination sur les postes d'agent d'entretien qualifié

05-107 TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL EN ATTACHE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir, à compter du 1^{er} Janvier 2006, un poste d'attaché principal 2^{ème} classe à temps complet.
- **Dit** que, parallèlement, le poste d'attaché territorial occupé par l'intéressé sera fermé à compter de sa nomination sur le poste d'attaché principal

05-108 SEISME AU PAKISTAN - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer, suite au séisme dont le Pakistan a été victime, une subvention de solidarité d'un montant de 1000 € à la Croix-Rouge Française aux fins d'abonder l'aide aux populations sinistrées.